



ÉVALUATION — CORRIGÉ ENSEIGNANT

# Mini-examen Sources — corrigé

*Barème analytique, trajectoire attendue et erreurs éliminatoires*

**Important :** Le corrigé évalue le processus. Plusieurs bases légales peuvent être candidates si leur champ d'application est correctement vérifié ; aucun point n'est attribué à une référence décorative.

## Trajectoire de référence

### 1. Cadrage — 6

Séparer au minimum : (a) licéité de la diffusion / protection des données et de la personnalité ; (b) secret professionnel ou devoirs institutionnels ; (c) conséquences disciplinaires. Faits pivots : statut exact, canton, établissement public/privé, consentement et capacité, destinataires, identifiable, date.

### 2. Stratégie — 8

Commencer par qualifier les faits et la compétence ; chercher les textes officiels, puis la jurisprudence par normes et notions, puis la doctrine. Prévoir FR/DE : données de santé / Gesundheitsdaten ; secret professionnel / Berufsgeheimnis ; consentement / Einwilligung ; anonymisation / Anonymisierung.

### 3. Normes — 8

Candidats possibles à vérifier selon le contexte : protection des données fédérale et/ou cantonale, art. 28 ss CC, art. 321 CP selon la qualité de l'auteur, droit du travail ou statut public, réglementation sanitaire et règles internes. Exiger champ personnel, matériel, territorial, temporalité et éventuelles règles spéciales.

### 4. Jurisprudence — 6

Chercher par norme, synonymes, faits et citations ; distinguer ATF et arrêts non publiés ; lire faits, considérants et dispositif ; rechercher décisions postérieures et distinctions.

### 5. Doctrine — 4

Privilégier commentaire récent, manuel ou article spécialisé sourcé. La doctrine aide à systématiser et révéler les controverses ; elle ne prouve ni les faits ni, seule, l'état contraignant du droit.

### 6. Contrôle — 4

Exemples : résumé médiatique, billet de cabinet, capture sans date, réponse IA, arrêt isolé hors contexte. Correctifs : texte officiel, décision complète, version historique, confirmation indépendante.

### 7. STOP — 4

Attendu : conclusion en trois niveaux et liste des contrôles restants. Sans canton/statut/consentement, STOP définitif est injustifié ; un STOP provisoire documenté est possible.



## Barème transversal

| Niveau      | Descripteur                                                                                                      |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Excellent   | Recherche ordonnée, rôles des sources distingués, temporalité et contre-sources contrôlées, conclusion calibrée. |
| Suffisant   | Bon socle mais une dimension de contrôle ou de traçabilité reste incomplète.                                     |
| Fragile     | Accumulation de références sans articulation ou dépendance à des résumés.                                        |
| Insuffisant | Conclusion juridique catégorique sans vérifier champ d'application, texte primaire ou faits pivots.              |

## Erreurs qui plafonnent la note

- Confondre règlement interne et base légale générale.
- Traiter toute donnée masquée comme anonyme sans tester la réidentification.
- Appliquer automatiquement le droit fédéral sans examiner le statut et le canton.
- Inventer le contenu d'un arrêt, d'un article ou d'un consentement.
- Présenter une réponse définitive alors que des faits pivots manquent.

## Sources institutionnelles à exiger dans une copie documentée

Fedlex pour le texte et ses versions : <https://www.fedlex.admin.ch/> • Tribunal fédéral pour les décisions et règles de citation : <https://www.bger.ch/> • autorités cantonales compétentes selon le contexte.